

**Bureau****Compte rendu succinct****des décisions du Bureau prises dans le cadre de sa délégation du Conseil**

Affiché au siège de la CAGB le : 31/10/2012	Séance du jeudi 25 octobre 2012 qui s'est déroulée au Grand Besançon - La City - Salle 101	Visé par : Le Directeur Général des services, Laurent VAN HERREWEGHE
---------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------

Conformément à l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, et afin d'accroître la réactivité du processus décisionnel, le Conseil de Communauté a, par délibération du 29 mars 2012, accordé au Bureau les pouvoirs et attributions nécessaires à l'accomplissement de diverses opérations de gestion courante, pour la durée du mandat.

Le présent document a pour objet de rendre compte des décisions et des débats du Bureau dans le cadre de ses attributions déléguées.

PRESENCES

Liste des présents annexée

RELEVÉ DE DECISIONS

Le Bureau s'est réuni le 25 octobre 2012 à 17h00 au Grand Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon.

Après avoir entendu l'exposé des rapporteurs et en avoir délibéré, le Bureau a pris les décisions suivantes.

Organisation de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

↳ R 0.1 - Désignation d'un secrétaire de séance - Approbation du procès-verbal de la séance de Bureau du 06/09/12

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, Monsieur le Président :

- ouvre la séance du Bureau,
- procède à la vérification du quorum,
- annonce les pouvoirs reçus pour la séance.

A l'unanimité, le Bureau :

- nomme Monsieur Jean-Claude ROY comme secrétaire de séance,
- approuve le procès-verbal de la séance de Bureau du 6 septembre 2012.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0

Commission n°01 : Finances, Ressources Humaines, Communication, TIC

Finances

↳ R 1.1.1 - Convention constitutive d'un groupement de commandes - Acquisition de mobilier administratif

A l'unanimité, le Bureau :

- approuve les termes de la convention de groupement de commandes relative à l'achat de mobilier administratif,
- se prononce favorablement sur l'adhésion de la CAGB au groupement de commandes pour l'achat de mobilier administratif,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention de groupement de commandes avec la Ville de Besançon, le CCAS, le SYBERT, l'établissement public Citadelle-Patrimoine mondial, l'établissement public de coopération culturelle ISBA et les communes de Chauenne, Montfaucon et Serre-les-Sapins.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R 1.1.2 - Convention constitutive d'un groupement de commandes - Acquisition de fournitures d'habillement général et d'équipements de protection individuelle (EPI)

A l'unanimité, le Bureau :

- approuve les termes de la convention de groupement de commandes relative à l'achat d'habillement et d'équipements de protection individuelle,
- se prononce favorablement sur l'adhésion de la CAGB au groupement de commandes pour l'achat d'habillement et d'équipements de protection individuelle,
- autorise Monsieur le 1^{er} Vice-Président à signer la convention de groupement de commandes avec la Ville de Besançon, le CCAS, le SYBERT, l'établissement public Citadelle-Patrimoine mondial et la commune de Thise.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0

Ressources humaines

↳ R 1.2.1 - Ajustements techniques suite à des procédures de recrutement

Renouvellement au poste de « Professeur d'Enseignement Artistique Virole de Gambe » à temps non complet au Conservatoire à Rayonnement Régional

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur le recrutement d'un agent non titulaire sur le poste de « professeur d'enseignement artistique Virole de Gambe » à temps non complet dans le cadre des dispositions de l'article 3-2 de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer le contrat à intervenir dans ce cadre.

Renouvellement au poste de « Professeur d'Enseignement Artistique Violon baroque » à temps non complet au Conservatoire à Rayonnement Régional (catégorie A)

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur le recrutement d'un agent non titulaire sur le poste de « professeur d'enseignement artistique violon baroque » à temps non complet dans le cadre des dispositions de l'article 3-2 de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer le contrat à intervenir dans ce cadre.

Renouvellement au poste de « Professeur d'Enseignement Artistique Violoncelle historique » à temps non complet au Conservatoire à Rayonnement Régional (catégorie A)

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur le recrutement d'un agent non titulaire sur le poste de « professeur d'enseignement artistique violoncelle historique » à temps non complet dans le cadre des dispositions de l'article 3-2 de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer le contrat à intervenir dans ce cadre.

Renouvellement au poste de « Professeur d'Enseignement Artistique Formation Musicale » à temps non complet au Conservatoire à Rayonnement Régional (catégorie A)

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur le recrutement d'un agent non titulaire sur le poste de « professeur d'enseignement artistique formation musicale » à temps non complet dans le cadre des dispositions de l'article 3-2 de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer le contrat à intervenir dans ce cadre.

Renouvellement au poste de « Chargé de mission relations aux élus » au sein de la Direction « Relations Elus et Communication » (catégorie A)

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur le recrutement d'un agent non titulaire sur le poste de « chargé de mission relations aux élus » dans le cadre des dispositions de l'article 3-2 de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer le contrat à intervenir dans ce cadre.

Recrutement au poste de « Chargé de communication Tramway » au sein de la Direction « Communication » (catégorie B)

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur le recrutement d'un agent non titulaire sur le poste de « chargé de communication tramway » dans le cadre des dispositions de l'article 3-2 de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer le contrat à intervenir dans ce cadre.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0

Commission n°03 : Economie, Emploi et Insertion

↳ R 3.1 - Soutien au colloque nouvelles technologies au service de l'autonomie et du maintien à domicile organisé par l'Institut Régional du Vieillissement (IRV)

A l'unanimité, le Bureau attribue à l'Institut Régional du Vieillissement une subvention d'un montant de 2 500 € pour l'organisation de la journée thématique « Autonomie, maintien à domicile et nouvelles technologies ».

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 25 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R 3.2 - Aménagement de la zone nord des Portes de Vesoul - Echange de foncier d'activités entre la Région Franche-Comté et le Grand Besançon

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur l'échange de foncier à surfaces égales entre les biens du Grand Besançon et de la Région Franche-Comté, pour un montant global de transaction estimé à hauteur de 2 000 €, dont frais de transaction,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tous les actes nécessaires dans ce cadre.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 25 Contre : 0 Abstention : 0

Commission n°07 : Habitat, Politique de la Ville

↳ R 7.1 - Subvention du Grand Besançon à l'Agence Immobilière à Vocation Sociale

Mme POISSENOT ne prend pas part au vote.

A l'unanimité, le Bureau accorde une subvention de 5 000 € à l'Agence Immobilière à Vocation Sociale (AIVS) pour l'exercice 2012.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R 7.2 - Subventions aux associations intervenant auprès des gens du voyage

A l'unanimité, le Bureau attribue :

- une subvention de 4 000 €, au titre de l'année 2012, à l'association Gadjé pour ses actions engagées auprès des usagers des aires d'accueil du Grand Besançon,
- une subvention de 4 000 €, au titre de l'année 2012, à l'ASET pour la promotion de la scolarisation des enfants du voyage.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 24 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R 7.3 - Demandes de subvention dans le cadre des actions de l'OPAH (subventions < 10 000 €)

Mme POISSENOT et M. STEPOURJINE ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur ces 17 demandes de subvention dans le cadre des actions de l'OPAH, pour un montant total prévisionnel de 41 767 €.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0

Bureau

Séance du jeudi 25 octobre 2012

Membres du Bureau en exercice : 31

Le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni au Grand Besançon, La City - 4 Rue Gabriel Plançon - 25000 Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 1.1.1, 1.1.2, 1.2.1, 3.1, 3.2, 7.1, 7.2, 7.3.

La séance est ouverte à 17h10 et levée à 19h30.

Etaient présents : M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Gabriel BAULIEU, M. Jean-Claude ROY, M. Jean-Pierre MARTIN, M. Nicolas GUILLEMET (à partir du rapport 3.1 et jusqu'au rapport 3.2), M. Jean-Yves PRALON, M. Robert STEPOURJINE, M. Jean-Pierre GOVIGNAUX, M. Jean-Pierre TAILLARD, Mme Marie-Odile CRABBE-DIAWARA (à partir du rapport 7.1), M. Emmanuel DUMONT (à partir du rapport 3.1 et jusqu'au rapport 3.2), M. Jean-Jacques DEMONET, Mme Annie MENETRIER (à partir du rapport 3.1), M. Marcel FELT (à partir du rapport 3.1), M. Bernard GAVIGNET (à partir du rapport 3.1), M. Daniel HUOT, M. François LOPEZ, M. Claude PREIONI, M. Jean-Paul DILLSCHNEIDER, M. Roland DEMESMAY, Mme Danièle POISSENOT, M. Bernard MOYSE, M. Alain BLESSEMAILLE, M. Patrick RACINE (à partir du rapport 3.1)

Etaient absents : M. Nicolas BODIN, M. Raymond REYLE, M. Yves GUYEN, M. Frank MONNEUR, M. Pierre CONTOZ, M. Eric ALAUZET, M. Serge RUTKOWSKI

Secrétaire de séance : M. Jean-Claude ROY

Procurations de vote :

Mandants : P. CONTOZ, Y. GUYEN (à partir du rapport 3.1)

Mandataires : JP. GOVIGNAUX, M. FELT (à partir du rapport 3.1)



Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

Procès-verbal

Bureau

Séance du jeudi 25 octobre 2012

Salle du 1^{er} étage de la CAGB

ORDRE DU JOUR

Organisation de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon _____	9
Rapport n°0.1 - Désignation d'un secrétaire de séance - Approbation du procès-verbal de la séance de Bureau du 6 septembre 2012 _____	9
Finances _____	9
Rapport n°1.1.1 - Convention constitutive d'un groupement de commandes - Acquisition de mobilier administratif _____	9
Rapport n°1.1.2 - Convention constitutive d'un groupement de commandes - Acquisition de fournitures d'habillement général et d'équipements de protection individuelle (EPI) _____	9
Examen des rapports de la Commission n°01 (Finances) qui seront soumis au Conseil de Communauté ____	10
Ressources humaines _____	10
Rapport n°1.2.1 - Ajustements techniques suite à des procédures de recrutement _____	10
Examen des rapports des Commissions n°01 (Ressources Humaines) et n°02 qui seront soumis au Conseil de Communauté _____	10
Commission n°03 : Economie, Emploi et Insertion _____	10
Rapport n°3.1 - Soutien au colloque nouvelles technologies au service de l'autonomie et du maintien à domicile organisé par l'Institut Régional du Vieillissement (IRV) _____	10
Rapport n°3.2 - Aménagement de la zone nord des Portes de Vesoul - Échange foncier d'activités entre la Région Franche-Comté et le Grand Besançon _____	11
Examen des rapports des Commissions n°03, 04, 05 et 06 qui seront soumis au Conseil de Communauté ____	11
Commission n°07 : Habitat, Politique de la Ville _____	11
Rapport n°7.1 - Subvention du Grand Besançon à l'Agence Immobilière à Vocation Sociale _____	11
Rapport n°7.2 - Subventions aux associations intervenant auprès des gens du voyage _____	11
Rapport n°7.3 - Demandes de subvention dans le cadre des actions de l'OPAH (subventions < 10 000 €) ____	11
Examen des rapports de la Commission n°07 qui seront soumis au Conseil de Communauté _____	11

Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

Bureau Séance du jeudi 25 octobre 2012

Le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni au Grand Besançon - La City - 4, rue Gabriel Plançon - 25 000 Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET.

La séance est ouverte à 17h10 et levée à 19h30.

Organisation de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

Rapport n°0.1 - Désignation d'un secrétaire de séance -
Approbation du procès-verbal de la séance de Bureau du 6 septembre 2012

M. LE PRÉSIDENT.- Concernant le secrétaire de séance, qui est volontaire ? Jean-Claude ROY. Merci

Concernant la vérification du quorum, je m'en remets aux spécialistes qui me disent dit que c'est le cas. Merci beaucoup.

Y a-t-il des pouvoirs ? Il y a deux pouvoirs : celui de Pierre CONTOZ à Jean-Pierre GOVIGNAUX et Yves GUYEN à Marcel FELT. Sont excusés Raymond REYLE, Nicolas BODIN et Frank MONNEUR.

Y- a-t-il des remarques sur le PV du Bureau du 6 septembre 2012 ? Je n'en pas. Merci.

Finances

Rapport n° I.1.1 - Convention constitutive d'un groupement de commandes -
Acquisition de mobilier administratif

M. BAULIEU.- Il est proposé de constituer un groupement de commandes entre la CAGB, la Ville de Besançon, le CCAS, le SYBERT, l'établissement public Citadelle-Patrimoine mondial, l'établissement public de coopération culturelle ISBA et les communes de Chauenne, Montfaucon et Serre-les-Sapins, afin d'optimiser les achats en mobilier administratif. La Ville de Besançon sera le coordonnateur de ce groupement de commandes ; le Grand Besançon demeure l'interlocuteur des communes.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des observations sur ce rapport ? Il n'y a pas de remarque. Donc, ce rapport est adopté, merci.

Rapport n° I.1.2 - Convention constitutive d'un groupement de commandes - Acquisition
de fournitures d'habillement général et d'équipements de protection individuelle (EPI)

M. BAULIEU.- Il est proposé de constituer un groupement de commandes entre la CAGB, la Ville de Besançon, le CCAS, le SYBERT, l'établissement public Citadelle-Patrimoine mondial et la commune de Thise, afin d'optimiser les achats en habillement et équipements de protection individuelle (EPI). La Ville de Besançon sera le coordonnateur de ce groupement de commandes ; le Grand Besançon demeure l'interlocuteur des communes.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des observations sur ce rapport ? Il n'y a pas de remarque. Ce rapport est adopté, merci.

**Examen des rapports de la Commission n°01 (Finances)
qui seront soumis au Conseil de Communauté**

Ressources humaines

Rapport n°1.2.1 - Ajustements techniques suite à des procédures de recrutement

M. BAULIEU.- Le premier rapport est un rapport décisionnel. Différents contrats d'agents non titulaires arrivent prochainement à échéance au Conservatoire et à la Direction Relations Élus. Il est proposé de définir les conditions de renouvellement de ces contrats. Un autre poste est également concerné : celui du chargé de communication du tramway, vacant après le départ de la personne qui l'occupait. Il est proposé de retenir la candidature d'une personne qui n'est pas titulaire, ni lauréate de concours. Il s'agit de définir les conditions de son recrutement.

On passe rapidement. J'ai presque tout dit en introduction. Le renouvellement des contrats concerne :

- un poste de professeur d'enseignement artistique de viole de gambe en temps non complet,
- un poste de professeur d'enseignement artistique de violon baroque à temps non complet,
- un poste de professeur d'enseignement artistique de violoncelle historique à temps non complet,
- un poste de professeur d'enseignement artistique de formation musicale à temps non complet,
- un poste de chargé de mission relations aux élus au sein de la Direction des Relations Élus et Communication à temps complet bien évidemment.

Il vous est proposé de reconduire ces personnes. Il y a eu les affichages nécessaires, etc. Les procédures ont été respectées pour reconduire ces personnes en place.

De plus, il y a un recrutement au poste de chargé de communication tramway. La personne est partie. Il est proposé de conclure un contrat de contractuel, dans la mesure où il s'agit d'une personne non titulaire et non lauréate au concours de la fonction publique pour ce poste. En effet, le recrutement conduit à avoir trouvé une personne donnant satisfaction, mais ayant ces caractéristiques professionnelles, c'est-à-dire sans être de la fonction publique territoriale.

Sur l'ensemble de ces dispositions, il n'y a pas d'observation. Le rapport est adopté et il est décisionnel.

**Examen des rapports des Commissions n°01 (Ressources Humaines) et n°02
qui seront soumis au Conseil de Communauté**

Commission n°03 : Economie, Emploi et Insertion

**Rapport n°3.1 - Soutien au colloque nouvelles technologies au service de l'autonomie et du maintien à domicile
organisé par l'Institut Régional du Vieillessement (IRV)**

M. MARTIN.- L'Institut Régional du Vieillessement organise le 6 novembre 2012 une journée sur la thématique « Autonomie, maintien à domicile et nouvelles technologies ». Ce projet a émergé suite à une visite en Limousin, en janvier 2012, visite à laquelle la CAGB a participé. Cela nous a permis de visiter une maison aménagée qui permet aux personnes à mobilité réduite de bénéficier de démonstrations relevant de l'application de gérontechnologies (par exemple, chemins lumineux dans un domicile, capteurs sur divers objets pour éviter des incidents comme une inondation suite à un robinet mal fermé, du petit matériel adapté comme des couteaux et des fourchettes...).

La réflexion menée a pour objectif, à terme, la mise en place de réponses innovantes facilitant un maintien à domicile sécurisé, permettant de retarder une institutionnalisation rarement souhaitée par les personnes concernées et souvent plus coûteuse. Vous avez le programme de la journée, au dos. C'est un coût de 20 700 € et la participation de la CAGB serait de 2 500 €.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des observations sur ce rapport ? Il n'y a pas de remarque. Ce rapport est adopté, merci.

Rapport n°3.2 - Aménagement de la zone nord des Portes de Vesoul - Échange de foncier d'activités entre la Région Franche-Comté et le Grand Besançon

M. MARTIN.- Il s'agit d'un échange d'assiette foncière, à emprise égale, entre une propriété de la Région Franche-Comté et une propriété du Grand Besançon. L'échange est opéré à titre gracieux, seuls les frais de modification parcellaire et de transaction sont portés par le Grand Besançon à hauteur globale estimée de 2 000 €. Ces échanges de terrains nous permettent de réaliser le projet.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des observations sur ce rapport ? Il n'y a pas de remarque. Ce rapport est adopté, merci. Rapport suivant.

**Examen des rapports des Commissions n°03, 04, 05 et 06
qui seront soumis au Conseil de Communauté**

Commission n°07 : Habitat, Politique de la Ville

Rapport n°7.1 - Subvention du Grand Besançon à l'Agence Immobilière à Vocation Sociale

M. STEPOURJINE.- Pour soutenir son activité de gestion de logements sociaux, privés et communaux, nous proposons d'aider l'AIVS à hauteur de 5 000 €.

M. LE PRÉSIDENT.- Pas de remarque ? Ce rapport est adopté.

Rapport n°7.2 - Subventions aux associations intervenant auprès des gens du voyage

M. STEPOURJINE.- Ce rapport concerne les associations Gadjé et ASET. Nous proposons d'aider Gadjé à hauteur de 4 000 € pour ses actions d'accompagnement auprès des gens du voyage et l'ASET à hauteur de 4 000 € pour la scolarisation des enfants du voyage par le biais de camions-école.

M. LE PRÉSIDENT.- En l'absence de remarque, ce rapport est adopté.

Rapport n°7.3 - Demandes de subvention dans le cadre des actions de l'OPAH (subventions < 10 000 €)

M. STEPOURJINE.- Nous vous proposons :

- dans le cadre du maintien à domicile : six aides d'un montant de 18 195 € pour 43 942 € de travaux,
- dans le cadre des économies d'énergie : aides d'un montant de 7 583 € pour 146 067 € de travaux,
- dans le cadre de logements locatifs privés à loyer maîtrisé : quatre aides d'un montant de 15 989 € pour 141 446 € de travaux.

M. LE PRÉSIDENT.- Pas de remarques ? Ce rapport est adopté.

**Examen des rapports de la Commission n°07
qui seront soumis au Conseil de Communauté**